



Saint-Tropez, le 2 février 2026

CHARTRE DU JOUEUR SELECTIONNE DANS UNE EQUIPE DE PETANQUE OU DE JEU PROVENÇAL DE L'US LBT

SAISON SPORTIVE 2024 / 2028

Modifications importantes apportées pour la saison 2026

Code de conduite / Code vestimentaire / Avertissements et sanctions

Contexte :

Face à la visibilité et la médiatisation croissante de nos sports de boules compte tenu des résultats sportifs obtenus ces dernières années par nos différents collectifs sur les compétitions départementales, régionales et nationales, l'Union Sportive LA BOULE TROPEZIENNE accorde une importance particulière à la charte du joueur sélectionné dans un collectif officiellement représentatif du club (CDC, CRC, CNC, Coupe de France) ou dans les équipes portant le maillot du club.

Article 1 : OBJET

La présente Charte du joueur de l'US LBT a pour objet de définir les droits et devoirs des joueurs, licenciés auprès de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal et sélectionnés par la direction sportive pour porter les couleurs du club dans des compétitions officielles.

Tous les joueurs retenus dans les collectifs « USLBT » (CDC open, CDC féminin, CDC jeunes, CDC vétérans, CRC toutes catégories, CNC toutes catégories, Coupe de France) ou sélectionnés dans une équipe de championnat sont soumis à cette charte et aux règlements généraux de la FFPJP, et sont par conséquent tenus de les respecter.

Article 2 : DURÉE

La présente Charte s'applique durant la période correspondant au programme fixé par la commission « direction sportive » en fonction des calendriers et des contrats préalablement signés pour les joueurs dits de haut niveau.

Tous les joueurs adhérents à l'USLBT se doivent de respecter les termes de cette charte dans son intégralité.

La présente charte prend effet dès sa signature et viendra à expiration le 31 décembre 2028.

Article 3 : OBLIGATIONS DU JOUEUR

« Respectueux du maillot USLBT et des valeurs portées par le club.

Être respectueux du staff, du comité de sélection, des dirigeants, des élus, des bénévoles et des salariés du club. Respecter les règles de vie et leur application. Être respectueux des adversaires, des arbitres et des partenaires du club et de la FFPJP et des spectateurs. »

« Prendre du plaisir à gagner ensemble

Prendre du plaisir à être solidaire, à jouer collectif, à offrir et à partager un spectacle, le meilleur possible. Prendre du plaisir à le montrer par des attitudes ouvertes, souriantes et disponibles. »

« Être exemplaire en tout lieu et en toute circonstance

Être toujours soucieux du collectif. Rester naturel, authentique et humble. Être décontracté mais concentré et rester toujours positif. »

Tout joueur sélectionné sera tenu de :

1. Participer aux rencontres de son collectif ou équipe lorsqu'il est convié et pour lesquelles il pourra être sélectionné.
2. Soigner sa condition physique et d'adopter une hygiène de vie qui s'impose à son statut de joueur.
3. Adopter une conduite, avant, pendant et après tous les regroupements proposés par les staffs, manifestations diverses événementielles et compétitions, qui ne puisse pas porter atteinte aux intérêts, au renom et à l'image de l'USLBT et de la F.F.P.J.P.
4. Ne pas être en retard ou absent à une éventuelle convocation personnelle formulée par l'encadrement de l'USLBT sans motif justifié et accepté.
5. Respecter les instructions de tout membre de l'encadrement éventuel de son équipe
6. Respecter tout le temps le code vestimentaire indiqué par le staff et de ses modalités d'utilisation.
7. Le joueur donne à l'USLBT l'autorisation d'utiliser à son profit son image d'une manière collective et individuelle.
8. Respecter, notamment en matière d'équipement sportif, les conventions conclues par l'USLBT avec ses partenaires et fournisseurs (sauf accord écrit particulier entre l'USLBT et le joueur).
9. Ne pas se doper et de se soumettre aux contrôles anti-dopage tels que prévus par les textes légaux et réglementaires sous peine de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture de la présente Charte.
10. Code de conduite sur les réseaux sociaux :
N'oubliez jamais que vous êtes considérés comme un modèle, un exemple à suivre par le public et les médias.

En interne :

- Toute communication par les réseaux sociaux pendant les compétitions devra concerner uniquement des éléments sportifs.

En externe : hors temps de la compétition en équipe

- Veillez à ne pas utiliser des propos indécents ou insultants. Cela comprend toute référence inappropriée à l'origine ethnique, la couleur, la race, la nationalité, la religion, l'orientation sexuelle ou le handicap.

- Ne révélez jamais la composition de l'équipe, et veillez à ne jamais critiquer votre équipe, sa gestion ainsi que votre staff et ses choix. Veillez également à ne pas faire de commentaires désobligeants sur vos adversaires, le corps arbitral, les sponsors ou les instances dirigeantes de la compétition (FFJPJ, Comité Régional ou départemental).

Médiatisation et remises de prix :

Lors des remises de prix programmées sur les compétitions auxquelles une Équipe de l'USLBT est présente, chaque joueur doit avoir une conduite appropriée face à l'exposition médiatique qui est la sienne.

Le joueur devra adopter une attitude irréprochable (pas d'insultes, paroles ou gestes déplacés, etc...) afin de soigner son image personnelle et celle de l'USLBT qu'il représente.

Article 4 : CODE VESTIMENTAIRE & MODALITES D'UTILISATION

Article 4.1 : CODE VESTIMENTAIRE

Chaque joueur se verra remettre un package qui correspond à la sélection dont il fait l'objet (cf décisions prises en Conseil d'Administration chaque année).

Chaque package a été défini d'un commun accord entre le Conseil d'administration et la Commission Sportive, en fonction des besoins des joueurs (rechanges éventuels pour compétitions longues). En plus de la présente Charte, un bon de livraison sera signé par chaque joueur à la réception du package.

Dès lors, aucune contestation des joueurs ne sera acceptée.

Ce package sera attribué pour la saison 2026 aux équipes suivantes :

- Équipes Coupe de France (Pétanque et Jeu Provençal)
- Équipe CRC OPEN (Pétanque et Jeu Provençal)
- Équipe CNC Féminin

1) Package de base :

Ce package sera donné à tout joueur qui fera l'objet d'une convocation par la Commission « Direction Sportive » :

- 1 polo Blanc
- 1 veste de survêtement (blanche)
- 1 pantalon de survêtement rouge
- 1 short rouge

À noter :

Les équipes CDC Féminines 1 et 2, les équipes CDC OPEN, les équipes CRC et CDC Vétérans 1 et 2 ne pourront prétendre au package.

2) Licence FFPJP

Le règlement de la licence reste à la charge de chaque joueur USLBT. Un tee-shirt (rouge) sera remis gratuitement à tout adhérent après chaque règlement.

Cependant le club s'engage au remboursement de 20€ sur le prix des licences à tous les joueurs sélectionnés dans les équipes engagées pour les compétitions de club (Coupe de France, CNC, CRC, CDC).

Article 4.2 : MODALITES D'UTILISATION

Changement de tenues :

Chaque joueur est responsable du bon usage et de la conservation du package qui lui a été remis, et ce pendant toute la durée de sa présence dans les collectifs « USLBT ».

Toute nouvelle tenue ou accessoire, souhaité(e) par le joueur dans le cadre de sa participation à une compétition équipe de l'USLBT et non prévue par la dotation fixée par la F.F.P.J.P., sera payant(e) aux tarifs suivants :

- Tee-shirt rouge 20€

- Polo rouge 25€
- Veste rouge 35€
- Veste doudoune amovible rouge 40€
- Pantalon rouge 30€
- Short rouge 20€

Pour les points ci-après (perte, dégradation de la tenue du fait de l'usage, taches persistantes, problèmes ou changements de taille, etc.), il sera demandé au joueur de se conformer à la procédure suivante :

1. Effectuer un retour du problème constaté au Capitaine d'équipe ou au coach.
2. L'envoi de la nouvelle tenue ne sera réalisé qu'après réception de l'ancienne.

Dans les autres cas non prévus par la présente Charte, la demande du joueur sera soumise à la validation préalable d'un membre du bureau.

Article 5 : SANCTIONS

Tout joueur qui commet une infraction est considéré comme ayant violé cette Charte et les règlements généraux de la FFPJP et s'expose aux sanctions prévues à cet effet.

En outre, à l'occasion de chaque non-respect de l'une des obligations lui incombant, tout joueur recevra un **avertissement**.

- Au bout de **deux avertissements**, tout joueur d'une équipe perdra tout droit à ses éventuelles indemnités.
- Au-delà de **deux avertissements**, tout joueur de l'équipe sera exclu du collectif.

De façon générale, toute violation de la présente Charte peut entraîner l'ouverture d'une procédure disciplinaire (pouvant déboucher par exemple sur un non renouvellement de licence sur la saison suivante).

Fait à SAINT-TROPEZ, le _____

En 2 exemplaires

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance de **l'intégralité de la présente Charte** et m'engage donc à la respecter et à en assumer les conséquences, et ce pendant toute la durée de ma présence dans une équipe sélectionnée ou un collectif US LBT.

Signature du joueur :